

MÉMOIRE DU CÉGEP DE SHERBROOKE

PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES 2021-2022

LE CÉGEP DE SHERBROOKE EN BREF

Le Cégep de Sherbrooke accueille chaque année plus de 5600 étudiantes et étudiants provenant majoritairement de l'Estrie, mais aussi d'ailleurs au Québec et même de l'étranger. Il offre une trentaine de programmes d'études menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et une douzaine de programmes courts menant à différentes attestations d'études collégiales (AEC). Ces différents programmes couvrent un large éventail de disciplines et de secteurs d'activités. L'établissement est le plus grand Cégep en province, hormis ceux de Montréal et Québec, et se classe parmi les employeurs d'importance en Estrie avec un effectif de plus de 850 personnes à son emploi.

L'établissement sherbrookoise est reconnu comme étant très dynamique et novateur notamment sur le plan de l'innovation pédagogique et de la recherche. Depuis plusieurs années, les étudiantes et étudiants peuvent participer à de véritables travaux de recherche scientifique, une formule favorisant très certainement le développement de la relève scientifique. Le Centre de recherche et de formation par simulation (CEREFS), mis sur pied des suites de travaux de recherche sur la simulation clinique, a été la première plateforme d'expérimentation pédagogique haute-fidélité de niveau collégial au Québec. Les résultats probants obtenus ont été significatifs tant chez des établissements d'enseignement que pour des institutions de santé.

Le Cégep de Sherbrooke est un partenaire incontournable pour les organisations de sa région. Le précieux apport de Productique Québec (CCTT du Cégep de Sherbrooke) et ses nombreuses collaborations avec différents établissements d'enseignement, entreprises, ministères et MRC a permis la réalisation de projets d'envergure : Carrefour de l'innovation sur les matériaux de la MRC des Sources (CIMMS), Pôle régional d'enseignement supérieur de l'Estrie (PRESE), Partenariat régional pour l'intégration de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier (PRIMOM), etc.

ENJEUX ET PRIORITÉS

Le Cégep de Sherbrooke fait siennes l'ensemble des demandes budgétaires formulées par la Fédération des cégeps pour les cégeps du Québec.

Néanmoins, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, le Cégep de Sherbrooke désire proposer au gouvernement trois projets qui lui sont spécifiques et qui auront un impact positif sur l'économie de l'Estrie et sur celle du Québec.

1. ANNEXE R106 BONIFIÉE OU SPÉCIFIQUE POUR LES CÉGEPS PARTENAIRES DE ZONES D'INNOVATION

Le ministère de l'Enseignement supérieur accorde aux cégeps des ressources financières afin de soutenir la vitalité économique de leur région d'appartenance. Une partie de ce soutien financier figure à l'Annexe R106 du Régime budgétaire et financier des cégeps, qui prévoit une allocation des sommes basée sur la superficie moyenne desservie.

Le Gouvernement du Québec, via le ministère de l'Économie et de l'Innovation, vise la création de zones d'innovation de calibre international afin d'augmenter la commercialisation des innovations, des exportations, des investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises.

Acteur important et membre fondateur dans le déploiement de cette priorité gouvernementale à Sherbrooke, le Cégep de Sherbrooke s'investit activement, avec plusieurs partenaires, à l'obtention d'une telle zone d'innovation en science quantique et ses applications technologiques. L'attribution d'une désignation de zone d'innovation exige déjà du Cégep de Sherbrooke une mobilisation importante et soutenue de ses ressources afin, entre autres, de participer activement à la conception et au développement du projet et, à la gouvernance de la zone, de déployer une offre de services adaptés, de déployer une offre de formation concertée, structurante et adaptée aux besoins spécifiques, de participer à des initiatives de recherches, etc.

Le travail préalable à une désignation a été exigeant, mais le niveau de ressources à investir une fois la désignation obtenue afin d'assurer un déploiement réussi s'annonce très élevé. Comme la désignation de Sherbrooke comme zone d'innovation semble en voie de se concrétiser, il importe d'obtenir un soutien pour poursuivre le partenariat et assurer une présence soutenue du Cégep et de son CCTT dans le projet.

- Afin de mener à bien le déploiement d'une zone d'innovation et d'en assurer l'atteinte des objectifs, il apparaît primordial de bonifier l'Annexe R106 ou d'en créer une nouvelle spécifique aux cégeps engagés activement dans des projets de zones d'innovation désignées.
- Coûts annuels estimés pour le Cégep de Sherbrooke : 150 000\$

2. AJOUT D'UN DOMAINE D'EXPERTISE DANS UN CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ont pour mandat d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information en vue de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale ainsi qu'à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises et d'organismes.

Le ministère de l'Enseignement supérieur octroie une allocation à tout cégep qui détient une autorisation afin d'établir un CCTT dans un domaine particulier. Cette allocation, détaillée à l'annexe R102, se divise en deux volets :

1. L'allocation de base
2. La mutualisation de l'expertise et autre frais.

Ces allocations sont destinées, entre autres, à assurer les frais inhérents au fonctionnement de base, à soutenir les CCTT lors de leur participation à des activités de mutualisation touchant plusieurs partenaires, à éviter le dédoublement de services, etc.

Productique Québec est le CCTT du Cégep de Sherbrooke. Ce CCTT ayant maintenant plus de 35 ans d'existence est constitué d'une équipe d'experts provenant de divers domaines technologiques. Il a pour mission la diffusion du concept d'Industrie 4.0 au Québec, l'aide aux entreprises afin d'améliorer leur productivité et vise à stimuler leur innovation en favorisant l'acquisition des technologies numériques. Des travaux liés à l'intégration numérique des processus d'affaires ont permis, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, la mise en place du Centre d'Excellence en Gestion de l'Entreprise Manufacturière Innovante (CEGEMI).

Impliqué activement dans les travaux de la zone d'innovation de Sherbrooke, Productique Québec œuvre à développer les compétences et le savoir-faire nécessaires à la valorisation des opportunités qu'offrent la science quantique et ses applications technologiques dans le portefeuille technologique des PME québécoises. Déjà en action sur des thématiques préalables à cette valorisation (structure des données, intelligence artificielle, etc.) par des liens étroits avec différents partenaires, dont l'Université de Sherbrooke, il est fondamental de soutenir via un organisme de transfert technologique collégial ce domaine d'expertise qui, par ailleurs, est au cœur de la zone d'innovation Sherbrooke.

Pour Productique Québec le développement de ce domaine d'expertise s'inscrit dans le continuum naturel de sa mission actuelle, permet l'élargissement de son offre de services dans un domaine en pleine évolution et prioritaire pour le gouvernement, et ce, sans la création d'un nouveau CCTT.

- Afin d'assurer une adéquation des secteurs d'expertise dans les CCTT, le Cégep de Sherbrooke et Productique Québec s'associent pour demander de formaliser l'ajout de ce nouveau domaine d'expertise, et par le fait même, d'actualiser la mission du CCTT.
- Il apparaît primordial de bonifier l'Annexe R102 ou d'en créer une nouvelle spécifique aux CCTT désirant déployer un nouveau secteur d'expertise en émergence et non couvert par un CCTT existant entre autres dans le contexte des zones d'innovation.
- Coûts annuels estimés pour Productique Québec: 150 000\$

3. PÉRENNISATION DE LA FORMULE COEXISTENCE TRAVAIL-ÉTUDES

Récompensée de plusieurs prix régionaux, québécois et canadiens, la formule de la coexistence travail-études (CTÉ) permet aux étudiants et aux étudiantes de divers programmes d'études d'appliquer rapidement les apprentissages réalisés en classe grâce à la combinaison des études et du travail en entreprise dans une même semaine pendant l'année scolaire.

Cette formule, développée à partir de 2007 et mise en place à partir de 2010, a fait ses preuves tant auprès des étudiants, qui apprécient avoir accès à un travail rémunéré dans leur domaine pendant leurs études, qu'auprès des employeurs qui peuvent avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée et préparer efficacement l'embauche de nouveaux talents. Concrètement, en plus d'avoir des impacts significatifs sur la disponibilité d'une relève compétente dans plusieurs secteurs d'activités, dont ceux qui nécessitent un virage technologique, la formule de CTÉ permet aussi d'accroître l'attractivité de programmes d'études menant à des professions ayant des problématiques de rareté de main d'œuvre.

Avec le succès de la formule de CTÉ et des bénéfices qui en découlent, mais qui demandent un suivi annuel, il est important d'appuyer financièrement le Cégep de Sherbrooke afin qu'il puisse poursuivre sur sa lancée actuelle afin de pérenniser et d'élargir ce programme. De plus, dans le contexte de pandémie actuelle, l'apport accru financièrement de ce programme pour limiter le décrochage scolaire est encore plus pertinent.

Le ministère de l'Enseignement supérieur soutient financièrement le développement et la mise en œuvre de stratégies, notamment via l'Annexe S105, visant à accroître les apprentissages en milieu de travail (AMT) ainsi que la mise en œuvre de compétences.

- Afin de mener à bien la pérennisation de cette formule d'apprentissage et la mise en œuvre de compétences en milieu de travail, il apparaît primordial de bonifier l'Annexe S105 ou d'en créer une nouvelle spécifique aux cégeps engagés à déployer des formules adaptées d'alternance travail-études (ATÉ).
- Coûts annuels estimés pour le Cégep de Sherbrooke : 75 000\$ ou permettre l'utilisation de la même base de calcul pour la CTÉ que la formule de l'ATÉ.

IMPACTS DE CES PROJETS POUR SHERBROOKE, L'ESTRIE ET LE QUÉBEC

Ces différents projets répondent à une variété de priorités locales, régionales et nationales.

D'abord, la mutualisation des expertises et la collaboration entre divers ministères, institutions d'enseignement, acteurs locaux issus du milieu municipal, de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat favoriseront le déploiement d'une zone d'innovation sherbrookoise sur le quantique et ses applications technologiques. En plus de contribuer à l'essor d'entreprises sherbrookoises, estriennes et québécoises liées à différentes industries

(manufacturière, santé, recherche, etc.) cette zone représentera un atout majeur et unique pour la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises québécoises en plus de positionner le Québec comme un leader mondial dans ce domaine.

De plus, l'utilisation efficiente, efficace et performante des ressources dédiées à la recherche appliquée, entre autres via les CCTT, permettra à Productique Québec de pouvoir devenir un acteur important dans le déploiement des applications technologiques au Québec ainsi que dans la future zone d'innovation de Sherbrooke.

Enfin, la perspective de pérenniser une formule unique et gagnante de coexistence entre le travail et les études permettra de répondre à trois enjeux majeurs pour notre région : accroître le taux de diplomation des étudiants dans certains programmes techniques (intégration professionnelle plus rapide, autonomie financière durant les études, etc.), répondre aux besoins des entreprises liées aux nouvelles technologies (préparation de la relève, réduction du temps de formation, etc.) et permettre le développement de l'attractivité de cette formule.